

D2026-39

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Signature d'un contrat de prestation de service pour l'accompagnement à la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et du diagnostic de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n°26-3-1 du 1^{er} avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services,
 - à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux,
- ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité pour la Ville de réaliser une analyse de ses besoins sociaux et l'obligation de produire un diagnostic social dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,

Vu les mesures de concurrence mises en œuvre,

Vu le projet de contrat établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec la société Forvis Mazars SAS, sise 45 rue Kléber 92300 Levallois-Perret, un contrat pour l'accompagnement à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux enrichie des thématiques de la convention territoriale globale (CTG) en cours de renouvellement avec la CAF, pour un montant total de 13100 € HT soit 15720 € TTC.

De préciser que la date de la prestation prend effet à compter du 06/05/2026 jusqu'en mars 2027.

De préciser que les modalités de réalisation et de paiement de la prestation se dérouleront de la façon suivante :

Phase 1 : Diagnostic quantitatif (1,5 mois / 2026)

- Elaboration du référentiel d'indicateurs
- Collecte et analyse des données statistiques et des études disponibles - Analyse de données et formalisation du diagnostic / COPIL

Phase 2 : Analyse qualitative ciblée (3 mois / 2026)

- Réalisation d'entretiens (Une dizaine en visio)
- Organisation de deux tables rondes avec les partenaires
- Formalisation de l'analyse qualitative par thématique / COPIL

Phase 3 : Elaboration d'un plan d'action opérationnel (3 mois / 2027)

- Organisation de 2 groupes de travail d'élaboration du plan d'action
- Formalisation du plan d'action et présentation au COPIL

Période de réalisation : mai 2026 à mars 2027

Echéancier de facturation :

- 30% à la signature du contrat
- 40% à l'issue de la phase 2
- 30% à l'issue de la mission

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 20/04/2026



Le Maire

Anne-Laure de BROSSES